

## La tour du foyer

La politique de signalisation des côtes de France est née de l'alliance entre la science, la technique et l'action de l'Etat sous la Révolution française et l'Empire. Toutefois, jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, gardons nous de l'image d'un littoral français totalement éteint. En effet, à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, le chenal du port de Dieppe est marqué par la «lanterne», un feu de bois entretenu chaque nuit. A la même période la côte de Berck sur Mer est signalée par le «feu», un feu établi au sommet d'une tour carrée près du rivage. Au Tréport, dès le Moyen Age, s'élève vers la falaise une tour sur laquelle est allumé un feu de bois. «Le Livre Rouge d'Eu» (1151-1454) nous confirme qu'Engueren Lenglois «Sergans o Tresport» assure aussi la fonction de «Garde du Foier o Tresport» pour les années 1355, 1357, 1358 et 1359. Dans son «Histoire de l'Abbaye de Saint-Michel du Tréport» (1671), Dom Coquelin énumère les droits particuliers du Tréport parmi lesquels la Ville « a le droit de fustage, pour lequel chaque navire entrant au port doit 10 sols, et chaque bateau doit un poisson à la Ville, laquelle de son costé est obligée d'avoir un fustier, qui dans la nuit doit allumer à une tour du feu, pour faciliter l'entrée aux bateaux et leur servir d'adresse».

Les actes notariés nous permettent de connaître les derniers propriétaires de cette



La tour telle qu'elle se présentait à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle

tour. Le 16 juin 1781, devant Maître Claude Gabriel de Lahuppe, Jacques Cauchy, capitaine de navire demeurant au Tréport, vend la tour dite Tour du Foyer, sise au dit lieu du Tréport sur le bord de la falaise, à Nicolas Toussaint Plouard, cordier demeurant au Tréport.

Le 15 mai 1824, devant Maître Leconte notaire à Eu transporté sur les lieux, Marie Léonard Julien Tansorier, Maire du Tréport, acquiert pour la somme de 400 Francs une tour dite Tour du Foyer sise au Tréport rue du Foyer avec deux petites portions de vieilles étales contiguës, le tout pro-

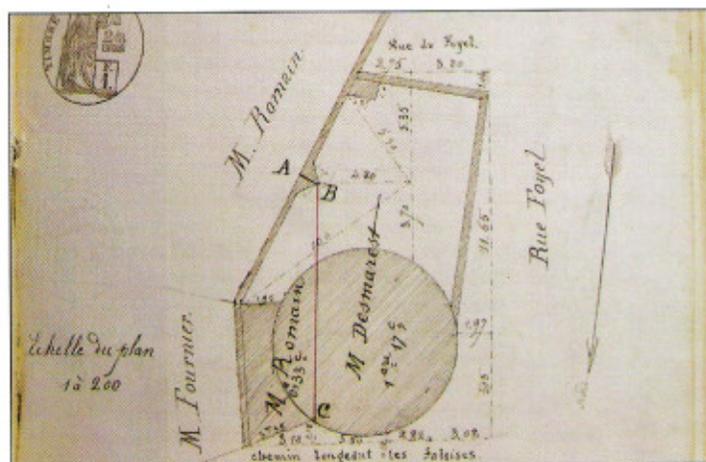
priété en indivis de, entre autres, Nicolas Toussaint Plouard, ancien cordier, Nicolas Michel Plouard, cordier, Marie Françoise Plouard, cultivatrice.

Toujours représentée au premier plan d'une vue générale du Tréport peinte en 1872 par l'artiste Jules Noël, la Tour du Foyer figure encore dans le règlement de la succession de Madame Charlotte Constance Elisma de Ponthieu née de Brossard, petite fille de Monsieur Tansorier. Ainsi, le samedi 19 août 1876 devant Maître Richebraque notaire à Eu, Monsieur Romain Auguste Romain, brasseur demeurant 16 Grande Rue au Tréport fait l'acquisition pour un montant de 5 300 Francs d'un pavillon octogone à deux étages avec cour et jardin d'une superficie de 150 m<sup>2</sup>, situé au Tréport rue du Foyer. Le plan de géomètre joint en illustration nous permet d'accorder à cette tour un diamètre approximatif de 9 mètres ce qui porterait sa hauteur aux environs de 9,50 mètres. Le lendemain, 20 août, Monsieur Romain rétrocède une partie de cet immeuble à son fils Marie Charles Auguste Romain pour un montant de 1 166 Francs et l'autre partie à Monsieur Ernest Léon Joseph

Desmarest, Avocat demeurant à Paris, pour la somme de 4 134 Francs. La division de ce bien est figurée sur le plan du géomètre par un tracé rouge joignant les points ABC ; dans l'acte de rétrocession, les deux propriétaires s'engagent à construire un mur mitoyen suivant cette limite séparative ; de plus, Monsieur Desmarest s'engage à prendre à sa charge la totalité des frais occasionnés par la destruction de la Tour dite du Foyer. On peut donc raisonnablement accepter que la Tour du Foyer ait été définitivement rasée avant la fin de l'année 1876.

Cette Tour du Foyer mise à bas, les surfaces ainsi dégagées permettront l'édification de la «Villa Suzanne» sur la parcelle de Monsieur Romain fils et la construction d'une villa de plus grande importance sur la propriété de Monsieur Desmarest baptisée «La Toquade» à l'angle de la rue du Foyer et de la rampe des Gobelins, immeubles que l'on peut encore admirer de nos jours.

Jérôme MAES



Le plan représentant l'emplacement de la tour du foyer